

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2013/43

### **Objet : Adaptation des tarifications relatives aux services d'accueil portuaire**

L'an deux mille treize, le 24 octobre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

#### Séance du 24 Octobre 2013

Date de convocation :  
4 octobre 2013

#### NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21  
En exercice : 21  
Membres présents :

Suffrages exprimés :  
Vote(s) pour 11  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Mme Catherine SAUMONT

Auxiliaire Secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice Président), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical suppléant de Mme Chantal EYMEUD), **Mme Christine MAXIMIN** (Conseiller syndical suppléant de M. Jean BERNARD), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du Budget), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller syndical suppléant de Mme Valérie GRENARD), **M. Ludovic MATHEVET** (Conseiller syndical suppléant de M. Jean Claude FERMIER), **M. Christian DURAND** (Conseiller syndical), **M. Marcel CANNAT** (Conseiller Syndical Suppléant), **M. Jean Louis PONCET** (Conseiller Syndical).

Etaient représentés : Mme Chantal EYMEUD par Monsieur Marc AUDIER  
M. Jean BERNARD par Mme Christine MAXIMIN, Mme Valérie GRENARD par M. Daniel BOSQUET, M. Jean Claude FERMIER par M. Ludovic MATHEVET,

Etaient invités : M Michel BAUDRY (Conseiller syndical Suppléant)

Etaient excusés : Mme Valérie ROSSI, M. Patrice CEA (CDT), Madame Anne RINJONNEAU (Service tourisme CG 04) ; M. Roger DIDIER (Conseiller syndical), Mme Monique ESTACHY (Conseillère Syndicale), M. Richard SIRI (Conseiller syndical), M. Bernard JAUSSAUD (Conseiller syndical), M. Christian GRAGLIA (Conseiller Syndical), M. Rémi COSTORIER (Conseiller Syndical), M. Joël BONNAFOUX (Conseiller syndical) M. Guy BLANC (Conseiller syndical) ; M. Jean Marie BERNARD (Conseiller Syndical)

### **Exposé des motifs :**

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n°2008-24 du 13 mai 2008, le Comité syndical a souhaité assumer la gestion des équipements publics portuaires de la retenue de Serre-Ponçon pour partie par régie directe et pour partie par régies intéressées. Il indique que pour 2013 les recettes estimées, en augmentation de 10%, sont de l'ordre de 130 000 € dont 50 000 € sont reversés en tant qu'intéressements aux délégataires des ports.

La réunion de bilan de fin de saison de gestion des ports a néanmoins avancé le 26 septembre dernier, plusieurs propositions modificatives dans la tarification actuellement pratiquée.

Le tarif mensuel des mouillages est identique à celui de la place au ponton (ne disposant pas d'eau et d'électricité) ce qui cause une ambiguïté pour des ports comme la BNPA ou Prunières qui disposent tous deux de mouillages sur bouées et de places au ponton. Il est donc proposé d'augmenter le montant mensuel de la réservation au ponton (ne disposant pas d'eau et d'électricité) de 158 € à 170 €, de manière à équilibrer la grille tarifaire des services d'accueil portuaire.

En outre, compte tenu de la difficulté de stationner de gros bateaux (+ de 7 m de longueur et/ou + 2.5m de largeur) sur les pontons et des difficultés de gestions que cela engendre, il a été proposé par les gestionnaires de majorer le tarif de réservation de ces plaisanciers sur les pontons de 20%.

Enfin, les professionnels proposent de créer une offre commerciale pour les bateaux habitables, durant la première quinzaine de juillet (période pendant laquelle il reste toujours des emplacements libres). Cette proposition permettrait au plaisancier, pour la somme de 63 €, une visite de Serre-Ponçon sur une semaine (7 jours) en changeant de port chaque soir. Elle aurait pour objectif, bien plus que son efficacité économique, de constituer un produit d'appel très emblématique pour « Serre-Ponçon, destination nautique ». Le S.M.A.D.E.S.E.P. aurait pour charge de redistribuer les 3/7 de la somme aux ports fréquentés (soit 1/14<sup>ème</sup> par port).

**VU :**

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- Les délégations de services publics instaurées par régies intéressées pour la gestion des équipements publics portuaires de la Baie de Chanteloube, de la Baie Saint Michel, de Bois vieux, de Chadenas, de Port Saint-Pierre et de Prunières ;
- La délibération n°2008-25 du Comité Syndical prise en date du 13 mai 2008 fixant les Tarifs de la redevance due par les usagers des installations nautiques publiques sur le lac de Serre-Ponçon, modifiée par la délibération 2012-11 du 25 juin 2012

**CONSIDERANT :**

- Qu'il convient d'adapter cette tarification et de permettre un accueil qualitatif des plaisanciers sur la retenue de Serre-Ponçon,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **APPROUVE** la nouvelle tarification comme déclinée ci-dessous :

**PONTON – Disposant d'eau et d'électricité – SAVINES LE LAC**

Journée :	11€
Semaine :	63€
Quinzaine :	126€
Mois :	184€
Saison (1/06 – 30/09) :	367€
Hors Saison :	
(01/01-31/05 et 01/10-31/12) :	63€

**PONTON – Sans eau ni électricité – CHORGES, PRUNIERES, PORT ST PIERRE, EMBRUN-PUY SANIERES, ROUSSET**

Journée :	11€
Semaine :	53€
Quinzaine :	105€
Mois :	170€
Saison (1/06 – 30/09) :	315€
Hors Saison :	
(01/01-31/05 et 01/10-31/12) :	63€

**MOUILLAGES - CHORGES, PRUNIERES, PORT ST PIERRE, EMERUN-PUY SANIERES, ROUSSET**

Journée :	7€
Semaine :	42€
Quinzaine :	84€
Mois :	158€
Saison (1/06 - 30/09) :	263€
Hors Saison : (01/01-31/05 et 01/10-31/12) :	63€

- **DECIDE** de pratiquer une majoration de 20% du tarif de réservation pour les bateaux de plus de 7 m de long et de 2.5m de large qui stationnent aux pontons,
- **DECIDE** de proposer la nouvelle offre commerciale « visite de Serre-Ponçon sur une semaine » pour 63€ durant la seule première quinzaine du mois de juillet,

Ainsi fait les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

**Le Président du S.M.A.D.E.S.E.P.**

**Victor BERENGUEL**

